ART. 2 N° 911

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

### POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# AMENDEMENT

N º 911

présenté par

Mme Garin, M. Peytavie, Mme Rousseau, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoes, M. Lucas, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

#### **ARTICLE 2**

À l'alinéa 5, après le mot :

« signe »,

insérer les mots :

« en fonction de ses projets, de ses besoins, et de ses souhaits ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des député.es écologistes vise, a minima, à prévoir que l'élaboration du contrat d'engagement se fait dans le respect des projets, des besoins, et des souhaits de l'allocataire du RSA.

Il s'agit ici d'introduire un garde-fou afin que ce dernier soit pleinement acteur de son contrat, et plus largement de sa démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Or en l'état du projet de loi, il est possible de passer outre sa volonté, ses projets pour lui faire signer à tout prix son contrat d'engagement, qui sera donc en total décalage avec ses besoins.

Il est donc nécessaire de garantir l'expression de l'allocataire du RSA.

Tel est l'objet du présent amendement.